



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20231220-DELIB_202354-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix neuf décembre, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Audrey JOLLY pouvoir Gilles NAVELLIER, Catherine SANCHEZ pouvoir Jacques LASSALLE, Sophie OLIAS—ZEITSCHER pouvoir Didier PHOENIX

Secrétaire de séance : Renaud CHEIN

DELIB_2023/54_Commande publique

Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du restaurant

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que la commune a pour ambition de faire rouvrir un restaurant à Brach, pour cela elle a procédé à l'achat d'un ancien bar situé 1 Route de Carcans et à sa destruction.

RAPPELLE que la commune de Brach a lancé une consultation de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un restaurant au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements réalisé par Domofrance. La cellule commerciale sera d'environ 215m2.

EXPOSE que la Mairie garde à sa charge financière l'aménagement intérieur du bâtiment et doit contractualiser avec un architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du restaurant, dont les travaux sont estimés à 329 500 € HT.

EXPOSE qu'il y a eu deux propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes : ARCHITECTE TESSONNEAU ANNAIG pour un montant de maîtrise d'œuvre à 11% et L'AGENCE METAPHORE pour un montant de maîtrise d'œuvre à 10%.

Aux vues de l'analyse de ces offres et après en avoir délibéré le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20231220-DELIB_202354-DE



DE RETENIR L'AGENCE METAPHORE pour assurer la maîtrise d'œuvre sur le projet de restaurant sur la commune de Brach d'un montant de maîtrise d'œuvre à 10%.

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents et pièces comptables concernant la maîtrise d'œuvre sur le projet de restaurant sur la commune de Brach

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
R.CHEIN

Le Maire,
D.PHOENIX

